

Séance  
ordinaire du 19  
septembre  
2022

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU DIX-NEUVIÈME (19<sup>e</sup>)  
JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX-MIL-VINGT-DEUX (2022) À  
COMPTER DE 20 H À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 300, AVENUE DU  
SANATORIUM À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire  
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1  
Mme Annie Blais, conseillère du district 2  
M. Robin Guy, conseiller du district 3  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4  
M. Alain Thibault, conseiller du district 5  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Six (6) contribuables assistent à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville soit mesdames Kathleen Bossé, greffière, Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présents messieurs Marc Després et Jérôme Boucher de la Télévision de La Mitis.

**MOMENT DE RÉFLEXION**

22.09.492

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET  
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

22.09.493

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

**ADMINISTRATION**

3. Appui à la semaine de la sécurité ferroviaire.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

4. Autorisation de vente d'un arrière lot situé sur la rue Dandonneau à madame Daisy Huet et monsieur Alexandre Dubé-Richard - abrogation de la résolution 21.04.184.
5. Autorisation de vente d'un arrière lot situé sur la rue Dandonneau à madame Mélissa Pinault et monsieur Dany Mongeau.
6. Autorisation de vente d'un arrière lot situé sur la rue Dandonneau à madame Sabryna Lavoie et monsieur Guillaume Lebrun.
7. Autorisation de prolongation d'une obligation contractuelle – lot 6 449 196.

**FINANCES**

8. Dépôt des comptes à recevoir au 31 août 2022.
9. Autorisation de mise en vente d'immeubles pour non-paiement des taxes s'il y a lieu.

10. Radiation de comptes à recevoir.
11. Autorisation de remboursement du prêt pour le Petit Plantarium.
12. Autorisation de demande de changement DC-A-06 –projet de réfection de l'hôtel de ville.
13. Autorisation de signature d'un protocole d'entente entre la Ville de Mont-Joli et le Petit Plantarium.

#### **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

14. Adhésion de la Ville de Mont-Joli à deux appels d'offres de services professionnels de l'UMQ afin d'obtenir les services financiers et les services de prévention et de gestion pour les mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail.
15. Attribution de permanence à madame Marie-Berline Deschênes au poste d'inspectrice municipale.
16. Autorisation de stage en horticulture.

#### **LOISIRS**

17. Recommandation de paiement no 1 – réaménagement du parc Richelieu.
18. Autorisation de pont payant au profit du Club de patinage de vitesse de La Mitis.
19. Autorisation de demandes de changement ING-02 et ING-04 dans le cadre du projet de réfection du parc Richelieu.
20. Appui de la ville de Mont-Joli pour le projet du Programme nouveaux horizons pour les aînés.

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

21. Autorisation de stage en prévention incendie.

#### **TRAVAUX PUBLICS**

22. Renouvellement du contrat d'entretien hivernal des routes sous la juridiction du MTQ pour les saisons 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025.
23. Autorisation de formation de mise à niveau sur les techniques de déneigement pour les employés du service des travaux publics.

#### **URBANISME**

24. Dépôt du procès-verbal de la réunion du mercredi 31 août 2022 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).
25. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 26, chemin des Peupliers.
26. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 1339, rue Dandonneau.
27. Adoption du règlement 2022-1490 modifiant le règlement de zonage 2009-1210.

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

28. Autorisation de formation à une formation d'officier 1.
29. Autorisation de vente d'un lot situé sur l'avenue de la gare à mont-joli à société de gestion lévesque inc. Pour la construction d'un immeuble à logement.
30. Période de questions.
31. Clôture et levée de l'assemblée.

#### **ADMINISTRATION**

22.09.494

#### **APPUI À LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu du 19 au 25 septembre 2022;

**CONSIDÉRANT QU'**il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultants d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

**CONSIDÉRANT QU'**Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

**CONSIDÉRANT QU'**Opération Gareautrain demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'appuyer la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 19 au 25 septembre 2022.

## **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**22.09.495**

### **AUTORISATION DE VENTE D'UN ARRIÈRE LOT SITUÉ SUR LA RUE DANDONNEAU À MADAME DAISY HUET ET MONSIEUR ALEXANDRE DUBÉ-RICHARD - ABROGATION DE LA RÉOLUTION 21.04.184**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la vente d'un arrière lot à madame Daisy Huet et monsieur Alexandre Dubé-Richard, situé sur la rue Dandonneau, d'une grandeur de 18 mètres de frontage par 27.43 mètres de profondeur soit environ 5314.617 pieds carrés au coût de 0,50\$ pour une valeur de 2657.31\$.

Par la même résolution, le conseil municipal autorise le maire, monsieur Martin Soucy ou le maire suppléant, le greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson ou la greffière, madame Kathleen Bossé à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, l'acte de vente qui sera préparé par le notaire des acquéreurs. Les frais du notaire et de l'arpenteur sont à la charge des acquéreurs.

Cette résolution annule et abroge la résolution 21.04.184.

**22.09.496**

### **AUTORISATION DE VENTE D'UN ARRIÈRE LOT SITUÉ SUR LA RUE DANDONNEAU À MADAME MÉLISSA PINAULT ET MONSIEUR DANY MONGEAU**

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la vente d'un arrière lot à Madame Mélissa Pinault et monsieur Dany Mongeau, situé sur la rue Dandonneau, d'une grandeur de 18 mètres de frontage par 28.44 mètres de profondeur soit environ 5510.261 pieds carrés au coût de 0,50\$ pour une valeur de 2 755.13\$.

Par la même résolution, le conseil municipal autorise le maire, monsieur Martin Soucy ou le maire suppléant, le greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson ou la greffière, madame Kathleen Bossé à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, l'acte de vente qui sera préparé par le notaire des acquéreurs. Les frais du notaire et de l'arpenteur sont à la charge des acquéreurs.

**22.09.497**

### **AUTORISATION DE VENTE D'UN ARRIÈRE LOT SITUÉ SUR LA RUE DANDONNEAU À MADAME SABRYNA LAVOIE ET MONSIEUR GUILLAUME LEBRUN**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la vente d'un arrière lot à Madame Sabryna Lavoie et monsieur Guillaume Lebrun, situé sur la rue Dandonneau, d'une grandeur de 27.42 mètres de frontage par 36 mètres de profondeur soit environ 10 629.15 pieds carrés au coût de 0,50\$ pour une valeur de 5 314.58\$.

Par la même résolution, le conseil municipal autorise le maire, monsieur Martin Soucy ou le maire suppléant, le greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson ou la greffière, madame Kathleen Bossé à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, l'acte de vente qui sera préparé par le notaire des acquéreurs. Les frais du notaire et de l'arpenteur sont à la charge des acquéreurs.

**22.09.498                    AUTORISATION DE PROLONGATION D'UNE OBLIGATION CONTRACTUELLE – LOT 6 449 196**

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte que l'obligation contractuelle obligeant madame Lucie St-Amand et monsieur Maxime Noël à construire dans les 12 mois suivant l'acte de vente du lot 6 449 196 soit prolongée jusqu'au printemps 2023.

**FINANCES**

**22.09.499                    DÉPÔT DES COMPTES À RECEVOIR AU 31 AOÛT 2022**

**CONSIDÉRANT QU'**en accord avec les dispositions de l'article 105.3 de la Loi sur les Cités et Villes, le conseil peut requérir du directeur des finances et trésorier un compte rendu de la Ville dont les comptes à recevoir;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau, a produit en date du 31 août 2022, le rapport sur les comptes à recevoir concernant les taxes foncières et les autres comptes;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'accepter le dépôt de ce rapport;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport sur les comptes à recevoir au 31 août 2022 qui totalise un montant de 661 095\$, dont 489 617\$ pour les taxes foncières et 171 478\$ pour les autres comptes.

**22.09.500                    AUTORISATION DE MISE EN VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DES TAXES S'IL Y A LIEU**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la liste des taxes impayées déposée par le directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau, en date du 31 août 2022;

**POUR CE MOTIF**, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité :

- D'ordonner à la greffière de la Ville de Mont-Joli, conformément à l'article 512 de la Loi sur les Cités et Villes, de procéder à la vente de l'immeuble pour défaut de paiement des taxes municipales et/ou scolaires à l'enchère publique, le vendredi 9 décembre 2022, et ce, à la salle des conseillers du 300, avenue du Sanatorium;

Les immeubles devant être vendus à l'enchère publique sont situés :

Jean-Pierre St-Amand Inc.	1240, boul Jacques-Cartier
9207-1360 Québec inc.	1433, boul. Jacques-Cartier
Jérôme Roussel – St-Amand	1543, rue St-Joseph
Donald Falardeau	91-95, avenue de la Gare
Patrick Gagnon	1648, boul. Jacques-Cartier

**22.09.501                    RADIATION DE COMPTES À RECEVOIR**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville peut annuler, lorsque requis, certains comptes et intérêts à recevoir autres que ceux des comptes de taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'annuler ces comptes et intérêts à recevoir;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la radiation des comptes et intérêts sur les factures suivantes :

D 3000 31	École du Mistral	185.61\$
D 3009 49	Éric Ouellet	277.56\$

D 3000 73	Mitis Lab	221.54\$
D 3010 98	Emma St-Laurent	469.41\$
D 7000 20	Association du hockey mineur	175.18\$

**22.09.502           AUTORISATION DE REMBOURSEMENT DU PRÊT POUR LE PETIT PLANTARIUM**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le remboursement du prêt pour le Petit Plantarium à la Caisse Desjardins Mont-Joli – Est de la Mitis, et ce, au montant de 24 000\$.

**22.09.503           AUTORISATION DE DEMANDE DE CHANGEMENT DC-A-06 –PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la demande de changement DC-A-06 du projet de réaménagement de l'Hôtel de Ville afin de procéder à l'emboîtement du plafond dans le but de sécuriser les locaux de la présence d'amiante, et ce, au coût de 4 639.02\$ plus les taxes.

**22.09.504           AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LE PETIT PLANTARIUM**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise messieurs Martin Soucy, maire et Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom du conseil municipal le protocole d'entente intervenu entre la Ville et le Petit plantarium pour la location de la gare de la Petite rivière Blanche et du pavillon des reptiles.

**GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**22.09.505           ADHÉSION DE LA VILLE DE MONT-JOLI À DEUX APPELS D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS DE L'UMQ AFIN D'OBTENIR LES SERVICES FINANCIERS ET LES SERVICES DE PRÉVENTION ET DE GESTION POUR LES MUTUELLES DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a deux Mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail (MUT00119 et MUT00780), (ci-après les Mutuelles) en vertu de l'article 284.2 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli désire profiter des avantages en adhérant à l'une ou l'autre des Mutuelles réservées exclusivement aux membres de l'UMQ;

**CONSIDÉRANT QUE** le classement et la participation à l'une ou l'autre des Mutuelles de l'UMQ est établi annuellement par l'UMQ en prenant en compte les données disponibles au Guichet de la CNESST au 31 août de l'année du dépôt;

**CONSIDÉRANT QUE** l'adhésion à une Mutuelle permet à la Ville de Mont-Joli d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli participe déjà aux services offerts en santé et sécurité du travail par l'UMQ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a reçu une proposition de l'UMQ pour retenir des services professionnels, via un premier appel d'offres de services financiers et dans un deuxième appel d'offres des services de prévention et de gestion;

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ de telles ententes;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à la loi, l'UMQ procédera à deux appels d'offres publics pour octroyer les contrats;

**CONSIDÉRANT QUE** l'UMQ prévoit lancer ces appels d'offres en 2023.

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité:

- **QUE** la Ville de Mont-Joli confirme son adhésion à titre de membre à l'une ou l'autre des Mutuelles déterminée par l'UMQ;
- **QUE** la Ville de Mont-Joli s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, toute documentation nécessaire à son adhésion à l'une des Mutuelles;
- **QUE** la Ville de Mont-Joli confirme son adhésion aux deux regroupements de l'UMQ pour retenir les services professionnels de services financiers et de services de prévention et de gestion et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication des deux contrats;
- **QUE** deux contrats d'une durée de trois (3) ans avec deux options de renouvellement annuel pourront être octroyés par l'UMQ selon les termes prévus aux documents d'appel d'offres et de la loi applicable;
- **QUE** la Ville de Mont-Joli s'engage à respecter les termes et conditions desdits contrats comme si elle avait contracté directement avec les adjudicataires à qui les contrats seront adjugés;
- **QUE** la Ville de Mont-Joli s'engage à payer annuellement, à l'UMQ, les frais de gestion de 0,04\$/100\$ de masse salariale assurable à la CNEST pour sa participation à l'une des Mutuelles de prévention.

22.09.506

#### **ATTRIBUTION DE PERMANENCE À MADAME MARIE-BERLINE DESCHÊNES AU POSTE D'INSPECTRICE MUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Deschênes a obtenu le poste d'inspectrice municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** la période de probation de madame Deschênes est terminée et que sa supérieure, madame Marie-Hélène Gauthier recommande l'attribution de la permanence de madame Deschênes compte tenu de ses compétences, de la qualité de son travail et de sa bonne collaboration ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'accorder la permanence de madame Marie-Berline Deschênes.

22.09.507

#### **AUTORISATION DE STAGE EN HORTICULTURE**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise un stage non rémunéré en horticulture à 7 étudiants au service des travaux publics, et ce, du 11 au 14 octobre 2022.

#### **LOISIRS**

22.09.508

#### **RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 1 – RÉAMÉNAGEMENT DU PARC RICHELIEU**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Construction Albert Inc. a présenté une demande de paiement no 1 pour le réaménagement du parc Richelieu au montant de 208 055.95 \$ incluant les taxes ;

**CONSIDÉRANT** l'analyse de la demande de paiement no 1 et la recommandation de la firme GLCRM architectes Inc. et du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 1 au montant de 208 055.95 \$ incluant les taxes à Construction Albert Inc.

22.09.509

#### **AUTORISATION DE PONT PAYANT AU PROFIT DU CLUB DE PATINAGE DE VITESSE DE LA MITIS**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le Club de patinage de vitesse de La Mitis

à organiser une activité de financement de type « pont payant » le samedi 24 septembre de 10 h à 14 h.

Les bénévoles seront installés aux intersections Doucet/Lindsay, des Érables/Doucet et le boulevard Jacques-Cartier/Lavoie.

Les responsables s'assureront du respect de toutes les mesures de sécurité nécessaires tant envers la Sûreté du Québec (SQ), le service ambulancier ainsi que le service de sécurité incendie.

**22.09.510                   AUTORISATION DE DEMANDES DE CHANGEMENT ING-02 ET ING-04 DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DU PARC RICHELIEU**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise les demandes de changement ING-02 pour la modification d'un lavabo et l'ajout d'un compteur d'eau pour un montant de 933.79\$ plus les taxes et ING-04 soit modifier l'alimentation électrique aérienne en souterraine pour les terrains de baseball et de soccer, et ce, au montant de 3 163.38\$ plus les taxes.

**22.09.511                   APPUI DE LA VILLE DE MONT-JOLI À LA DEMANDE D'APPUI POUR LE PROJET DU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AINÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Club des 50 ans et plus de Mont-Joli a un projet d'installation d'un monte-personne à la salle du Père-Boutin afin de faciliter l'accès au sous-sol de ladite salle par les membres du Club;

**CONSIDÉRANT** l'importance de ce projet puisque le Club des 50 ans et plus de Mont-Joli tient ses rencontres et activités en ces lieux;

**CONSIDÉRANT QUE** le Club des 50 ans et plus fera ses démarches afin d'obtenir une subvention du programme Nouveaux Horizons pour l'acquisition d'un monte personne et de son installation;

**CONSIDÉRANT QUE** le Club des 50 ans et plus de Mont-Joli a une entente à long terme avec la Ville de Mont-Joli pour l'utilisation de la salle du Père-Boutin;

**CONSIDÉRANT** que la Ville autorise l'installation de ce monte-personne dans son édifice;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli procédera à l'installation d'une prise de courant supplémentaire près de l'escalier pour le fonctionnement de ce mont-personne;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli appuie le Club des 50 ans et plus dans ses démarches afin d'obtenir une subvention pour l'acquisition et l'installation d'un monte personne à la Salle du Père Boutin.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**22.09.512                   AUTORISATION DE STAGE EN PRÉVENTION INCENDIE**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise un stage non rémunéré en prévention incendie pour madame Isabelle Ouellet au service incendie, d'une durée de 60 heures.

**TRAVAUX PUBLICS**

**22.09.513                   RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN HIVERNAL DES ROUTES SOUS LA JURIDICTION DU MTQ POUR LES SAISONS 2022-2023, 2023-2024 ET 2024-2025**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli procède à des travaux de déneigement sur le réseau routier du ministère du Transport;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat doit faire l'objet d'un renouvellement pour l'année 2022-2023, ainsi que les années 2023-2024 et 2024-2025 par tacite reconduction, si les conditions sont satisfaites;

**CONSIDÉRANT** Qu'une correspondance datée du 6 septembre 2022 du MTQ établit à 5757.15\$ le prix pour la saison 2022-2023 et les suivantes;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de nommer le signataire dudit contrat;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli accepte le nouveau contrat portant le numéro de dossier 6506-22-4244 avec le ministère des Transports pour le déneigement et le déglacage des tronçons sous la responsabilité du ministère. Ce contrat est valide pour la saison 2022-2023, jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2023, avec une clause de renouvellement pour les saisons 2023-2024 et 2024-2025;

Par la même résolution, le conseil municipal désigne monsieur Philippe Marin, directeur des travaux publics, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli tous les documents nécessaires pour ledit contrat.

22.09.514

**AUTORISATION DE FORMATION DE MISE À NIVEAU SUR LES TECHNIQUES DE DÉNEIGEMENT POUR LES EMPLOYÉS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise une formation de mise à niveau sur les techniques de déneigement pour les employés du service des travaux publics par la firme Form-Éval au montant de 6 225\$ plus les taxes.

**URBANISME**

22.09.515

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU MERCREDI 31 AOÛT 2022 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le mercredi 31 août 2022 ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion du 31 août 2022 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- Deux demandes de dérogation mineure;

22.09.516

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 26, CHEMIN DES PEUPLIERS**

**CONSIDÉRANT QUE** le mandataire a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'une remise isolée étant une modification du projet initialement soumis. Cette remise isolée projetée aurait une porte d'une hauteur d'environ 3,05 mètres et une superficie au sol d'environ 89.23 mètres carrés ainsi qu'une hauteur de 7,32 mètres dérogeant ainsi du règlement de zonage en vigueur qui exige une porte de 2.75 mètres et une superficie au sol maximale de 75 mètres carrés ainsi qu'une hauteur totale maximale de 6 mètres;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire est en procédure d'acquiescer de son voisin contigu une parcelle de terrain, et ce, situé hors de la zone agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire s'engage à respecter les conditions suivantes inscrites au règlement provincial en vigueur sur le prélèvement des eaux et leur protection puisque la distance de la remise isolée projetée et le puits d'alimentation en eau ne permettraient pas d'assurer une aire de protection minimale de trois mètres :

- Absence d'une aire de stationnement de véhicules à essence;
- Ne pas effectuer de changement d'huile pour un véhicule;
- Ne pas avoir la présence d'un réservoir d'entreposage de produits pétroliers;
- Absence d'une allée d'accès où on épand des sels de déglacage.



**CONSIDÉRANT QUE** cette demande ne porte pas préjudice à la jouissance du droit de propriété des immeubles avoisinants ;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur ;

**CONSIDÉRANT** l'avis public paru en date du 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation d'accepter la dérogation mineure par le comité consultatif d'urbanisme avec les conditions énumérées à cette résolution soit l'acquisition d'une parcelle de terrain et le respect des conditions inscrites au règlement sur le prélèvement des eaux et de leur protection;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure.

**22.09.517**

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1339, RUE DANDONNEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le mandataire a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre de régulariser l'implantation du garage isolé et de la remise isolée existante sur ce terrain d'angle dont la proximité de l'emprise de la rue est un cul-de-sac constitué d'un mur de soutènement et dont les marges de recul avant est de 1,93 mètre pour le garage isolé et de 1,34 mètre pour la remise isolée alors que le règlement de zonage en vigueur exige une marge de recul avant de 6 mètres;

**CONSIDÉRANT QUE** l'immeuble est constitué d'un terrain d'angle et qu'il borne à un cul-de-sac constitué d'un mur de soutènement;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande ne porte pas préjudice à la jouissance du droit de propriété des immeubles avoisinants ;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur ;

**CONSIDÉRANT** l'avis public paru en date du 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation d'accepter la dérogation mineure par le comité consultatif d'urbanisme;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure.

**22.09.518**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-1490 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210**

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le règlement 2022-1490 modifiant le règlement de zonage 2009-1210.

**AFFAIRES NOUVELLES**

**22.09.519**

**AUTORISATION DE FORMATION À UNE FORMATION D'OFFICIER 1**

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'inscription de monsieur Jérémy Lévesque, à une formation d'officier 1 offerte par le Cégep Montmorency dispensée par la Ville de Rimouski dès le 1<sup>er</sup> octobre prochain. Les coûts de la formation seront pris à même le budget du service.

**22.09.520**

**AUTORISATION DE VENTE D'UN LOT SITUÉ SUR L'AVENUE DE LA GARE**

## **À MONT-JOLI À SOCIÉTÉ DE GESTION LÉVESQUE INC. POUR LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE À LOGEMENT**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la vente du lot 3 754 563 du cadastre du Québec, situé sur l'avenue de la Gare à Mont-Joli, d'une superficie de 1 592.10 mètres carrés, à Société de Gestion Lévesque Inc. pour la somme de 35 000\$ plus les taxes applicables.

Par la même résolution, le conseil municipal autorise le maire, monsieur Martin Soucy ou le maire suppléant, le greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson ou la greffière, madame Kathleen Bossé à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, l'offre d'achat qui a été déposée au conseil municipal par l'acquéreur et de signer l'acte de vente qui sera préparé par le notaire de l'acquéreur.

*Afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêt, monsieur Martin Soucy, a quitter la salle lors de la discussion du conseil municipal au sujet de cette vente avant la tenue de la séance et lors de la séance, il a quitté la salle à 20h29 et est revenu à 20h30 une fois la résolution acceptée.*

**22.09.521**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Marco Deschênes veut connaître les plans de la Ville concernant le terrain situé derrière la rue Dandonneau.

Monsieur Soucy répond que l'objectif des ventes des arrières lots de la rue Dandonneau est de faire une délimitation entre le terrain de la Ville et les terrains privés en y installant une clôture. Il y a une possibilité d'instauration d'un parc public mais aucune discussion n'a été faite et aucun plan n'est préparé à l'heure actuelle.

Monsieur Deschênes veut savoir s'il pourra avoir accès à son terrain par l'arrière comme actuellement.

Monsieur Soucy répond que pour l'instant rien n'a été statué.

Monsieur Dany Dubé veut savoir s'il peut acheter encore plus de terrain.

Monsieur Soucy mentionne que non, la Ville veut protéger son terrain et ceux des autres propriétaires. Il mentionne également qu'actuellement il y a des citoyens qui empiètent sur le terrain public et que l'objectif de la Ville est de protéger les citoyens, qu'il y a également un milieu humide à protéger et que la loi sur l'urbanisme oblige les villes à conserver des espaces verts. La Ville prendra le temps de rencontrer les citoyens de la rue avant de faire quelque chose.

Monsieur Réjean Demers demande pourquoi des stages non rémunérés. Monsieur Joël Harrisson répond qu'il s'agit de stage de formation en milieu de travail.

Monsieur Demers mentionne qu'il a noté dans le procès verbal d'une séance du conseil qu'un mandat avait été donné à une firme pour la préparation d'un plan d'aménagement pour une patinoire. Il mentionne qu'il croyait qu'il y aurait une consultation publique avant qu'un mandat soit donné. Monsieur Soucy mentionne que les citoyens seront consultés lorsque nous aurons ce plan d'aménagement.

**22.09.522**

### **CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 50 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy  
Maire

Kathleen Bossé  
Greffière